

# grille des spécifications ville de val bélair

1123 feuille 0101

(ANNEXE A

cette grille fait partie intégrante du règlement d'urbanisme no. VB-171-79 AMENDEMENT NO. 4-79)

authentifiée ce jour 3-12-79. le maire YVAN DUBE le secrétaire-trésorier SERGE MAINGUY  
GREFFIER

SPÉCIFICATIONS		50																		
CLASSES DES USAGES PERMIS	10 AGRICULTURE, FORESTAGE, PÊCHE																			
	agriculture	11																		
	forestage et pêche	12																		
	20 MINES, CARRIÈRES, PUIITS DE PÉTROLE																			
	30 INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES																			
	lourdes	31																		
	artisanales	32																		
	autres	33																		
	40 COMMERCES																			
	de gros	41																		
	d'alimentation	42																		
	de vêtements et marchandises générales	43																		
	de spécialités	44																		
	de l'automobile	45																		
	50 SERVICES																			
	commerciaux	51																		
	personnels	52																		
	professionnels	53																		
	financiers, administratifs	54																		
	éducatifs	55																		
	60 TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, UTILITÉS PUBLIQUES																			
	transports	61																		
	autres transports	62																		
	entrepasage	63																		
	communications	64																		
	utilités publiques	65																		
70 USAGES COMMUNAUTAIRES																				
de culte	71																			
d'éducation	72																			
de santé et de bien-être	73																			
d'administration publique	74																			
80 ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS																				
de plein air de grande envergure	81																			
de récréation et de sports	82																			
de divertissement et d'éducation	83																			
90 RÉSIDENCES																				
unifamiliales	91																			
bifamiliales	92																			
multifamiliales	93																			
communautaires	94																			
saisonnnières	95																			
maisons mobiles	96																			
EXCLUSIONS	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS (en plus de l'article 1.2)																			
DOMINANCE	résidentielle (R)																			
	commerciale et de service (C)																			
	industrielle (I)																			
	agricole et/ou forestière (A)																			
	d'usages communnutaires (S)																			
	de loisirs (L)																			
NORMES D'IMPLANTATION	NORME SPÉCIALE	10 11																		
	voir l'article no.16																			
	hauteur (en étages) maximum	2																		
	minimum	1																		
	nombre maximum de logements par bâtiment	2																		
CRITERES DE PERFORMANCE	coefficient d'occupation (rapport plancher/terrain)	0.5																		
	marge de recul avant	20																		
	CLASSE A	A																		
TYPES D'ENTREPOSAGE EXTERIEUR	CLASSE B																			
	CLASSE C																			
	TYPE A																			
	TYPE B																			
	TYPE C																			
	TYPE D																			

NOTES